



Published on *miriadi* (<https://www.miriadi.net>)

[Accueil](#) > L'APICAD

---

# L'APICAD

- 1. [Qu'est-ce que l'APICAD ?](#)
- 2. [Adhésion individuelle](#)
- 3. [Adhésion des organismes](#)
- 4. [Si vous êtes déjà membre de l'APICAD](#)
- 5. [Lettre d'information](#)
- 6. [Contact](#)

 [Español](#) [1]

 [English](#) [2]

 [Română](#) [3]

## Qu'est-ce que l'APICAD ?

L'[APICAD](#) [4] (Association internationale pour la promotion de l'intercompréhension à distance) est une association internationale de droit français (loi 1901), créée le 19 juin 2014 à Lyon par [18 personnes](#) [5]. Son but est de gérer le [réseau Miriadi](#) [6] et le [portail Web Miriadi](#) [7], tout en animant le réseau Miriadi et en organisant des [formations à l'intercompréhension en ligne et en réseaux de groupes](#) [8]. L'association se situe clairement dans le domaine du plurilinguisme et revendique une égale dignité pour toutes les langues.

Selon [ses statuts](#) [9], l'Apicad a pour objet :

1. de réunir les personnes et/ou groupements de personnes engagés à promouvoir l'intercompréhension dans le monde, en privilégiant la pratique de l'intercompréhension à distance ;
2. de faire connaître l'intercompréhension auprès du grand public ainsi que des responsables institutionnels et associatifs ;
3. d'offrir un cadre légal de collaboration aux membres de l'Association;
4. d'œuvrer à la pratique et à l'éthique du plurilinguisme, impératif de notre temps et défi de l'avenir.

## Adhésion individuelle

En devenant adhérent de l'APICAD, vous serez aussi membre du réseau Miriadi :

[Adhérer](#) [10]

## Adhésion des organismes

Un organisme peut devenir membre de l'APICAD. En voici les raisons et les conditions : [Adhésion des organismes](#) [11]

Vous pouvez aussi [faire un don](#) [12] à l'APICAD.

## Si vous êtes déjà membre de l'APICAD

Un groupe de travail "APICAD" existe dans l'Espace réseau. Cliquez sur "Mes sessions" ou "Changer de session" et entrer dans l'[Espace réseau](#) [13] puis entrer dans le groupe de travail "APICAD" où vous participerez à la vie démocratique de l'APICAD.

## Lettre d'information

[Abonnez-vous à notre lettre d'information](#) [14]

[Archive de nos lettres d'informations](#) [15]

## Contact

[Contactez-nous](#) [16]

## Adhésion des organismes

- 1. [Présentation de l'APICAD](#)
- 2. [Pourquoi adhérer à l'APICAD ?](#)
- 3. [Quelles institutions peuvent adhérer ?](#)

 [Italiano](#) [17]

 [Español](#) [18]

 [English](#) [19]

## Présentation de l'APICAD

L'APICAD (Association internationale pour l'intercompréhension à distance) est une association de droit français (loi de 1901) qui gère un portail Web et un réseau d'enseignants et de chercheurs.

Cette association a été créée pour assurer la continuation des travaux réalisés par le projet européen Miriadi : maintenance du portail Web, animation du réseau, organisation de formations en langues. La spécificité des formations plurilingues organisées par l'APICAD est qu'elles se font en ligne et en réseau de groupes : différentes classes dans des pays de langues différentes travaillent ensemble pendant un temps donné et réalisent des publications collectives. Chaque classe est toutefois libre d'adapter les modalités d'intégration de cette formation en ligne à ses propres objectifs et impératifs et en est de ce fait responsable.

## Pourquoi adhérer à l'APICAD ?

- Pour soutenir une pédagogie adaptée aux besoins de notre époque en langues et en culture numérique ;
- Pour bénéficier de l'expérience pédagogique des membres du réseau qui date déjà de plus de dix ans, et qui s'est forgée sur les plateformes telles que Galanet et Galapro ;
- parce que les formations proposées ont un excellent rendement en terme d'apprentissage en langues et acquisition de culture numérique ;
- parce que le coût financier de ces formations peut être relativement faible par rapport à des formations traditionnelles, tout en étant plus efficaces ;
- pour promouvoir une approche démocratique du plurilinguisme et des échanges interculturels .

## Quelles institutions peuvent adhérer ?

L'association propose gratuitement ce dispositif de formation à tous les organismes de formation qui le désirent.

Ces institutions peuvent devenir membre de l'APICAD par le paiement d'une cotisation de 50 euros. Elles prennent ainsi part à la vie de l'APICAD en désignant 3 personnes chacune pour les représenter. Ces personnes bénéficieront également de la gratuité pour la participation aux manifestations scientifiques organisées par l'APICAD ainsi que de l'inscription gratuite à des formations spéciales.

Vous pouvez aussi ouvrir ces fichiers :

- [Dossier pour faire adhérer les institutions](#) [20]
- [Modèle de lettre aux institutions](#) [21]

## Adhésion individuelle

[Connectez-vous](#) [22] ou [inscrivez-vous](#) [23] pour publier un commentaire

Si l'organisme auquel vous appartenez (Université, Ecole, entreprise, etc.) n'adhère pas lui-même à l'association, ou ne vous a pas désigné comme l'un de ses représentants, vous avez la possibilité d'adhérer à l'APICAD à titre individuel. Le montant de la cotisation annuelle est de 10 euros.

Le mode le plus simple pour tout le monde, c'est l'adhésion en ligne par le formulaire ci-dessous.

Vous pouvez aussi nous envoyer un chèque par la poste à APICAD, *Lieu dit Pierre Chaude, 71300 St Bérain sous Sanvignes, France*, accompagné du [bulletin d'adhésion](#) [24].

Le paiement en liquide est également possible lors des rencontres internationales.

Si vous ne voulez pas adhérer ou si vous voulez contribuer davantage, vous avez toujours la possibilité de [faire un don](#). [12]

# Bureau de l'APICAD

[Connectez-vous](#) [26] ou [inscrivez-vous](#) [27] pour publier un commentaire

Liste des membres du bureau de l'APICAD au 20 juin 2016

- Doina SPITA, vice-présidente, maitre de conferences, Université Al.I.Cuza de Iași, Roumanie
- Encarni CARRASCO, secrétaire, maître de conférences, ESPE de Grenoble
- Fabrice GILLES, trésorier, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Grenoble Alpes
- Jean-Pierre CHAVAGNE, président, retraité de l'éducation nationale
- Maddalena DE CARLO, vice-présidente, professore Associato Università di Cassino e del Lazio Meridionale
- Sandra GARBARINO, vice-présidente, maître de conférences, Université Lumière Lyon 2

# Fondateurs de l'APICAD

 [Español](#) [28]

 [English](#) [29]

Le 19 juin 2014 à Lyon, dans les locaux de l'Université Lyon 2, les 19 personnes dont les noms suivent ont participé à la création officielle de l'association APICAD.

- Selma Alas
- Mathilde Anquetil
- Marie-Noëlle Antoine
- Maria Helena Araújo e Sá
- Margarida Carrington
- Jean-Pierre Chavagne
- Agnès Dalençon
- Maddalena De Carlo
- Christian Degache
- Mariana Frontini
- Sandra Garbarino
- Martine Le Besnerais
- Marie-Christine Jamet
- Covadonga Lopez Alonso
- Gloria Reyes
- Arlette Séré
- Regina Célia Silva
- Doina Paula Spița
- Manuel Antonio Tost Planet

# Formation continue

- 1. [Public visé](#)
- 2. [Trois programmes vous sont proposés](#)
- 3. [Pourquoi se former](#)
  - 3.1. [Des échanges plus efficaces](#)
  - 3.2. [Un remède contre l'insécurité linguistique](#)
  - 3.3. [Mieux gérer la diversité linguistique](#)
  - 3.4. [L'interculturel n'est pas oublié](#)

[Connectez-vous](#) <sup>[30]</sup> ou [inscrivez-vous](#) <sup>[31]</sup> pour publier un commentaire

En plus des [formations scolaires et universitaires](#) <sup>[8]</sup>, l'[Apicad](#) <sup>[32]</sup> est aussi un organisme de formation continue qui propose, en partenariat avec [Mondes Parallèles](#) <sup>[33]</sup>, des formations à l'intercompréhension adaptées au monde du travail afin de faciliter les activités liées à l'international. Dans notre catalogue de formation, vous trouverez des cours de langues innovants pour aborder principalement les langues romanes, espagnol, portugais, italien, catalan, roumain,...

## Public visé

Ces formations visent toute personne qui travaille dans un organisme qui a des relations internationales et qui utilisent plusieurs langues. Il peut s'agir d'une entreprise, d'un syndicat, d'une institution, aussi bien que d'une association.

Plus précisément, le public idéal peut avoir :

- des activités professionnelles dans un contexte plurilingue ;
- un sentiment d'insécurité linguistique dans le cadre de ces activités professionnelles ;
- la volonté d'avoir un rapport aux langues désinhibé.

## Trois programmes vous sont proposés

- Programme F1 : Module d'initiation à l'intercompréhension (une seule journée en présentiel) ;
- Programme F2 : Introduction à l'intercompréhension en contexte professionnel (24 heures dont 20 en présentiel et 4 heures en ligne) ;
- Programme F3 : Intercompréhension en contexte professionnel et interaction en ligne (40 heures sur 5 semaines).

[Notre programme détaillé](#) <sup>[34]</sup>

Nous proposons d'abord un programme court d'une seule journée permettant d'intégrer les concepts et les principes de l'intercompréhension et de comprendre par la pratique comment elle peut réorienter notre façon d'aborder les langues au sein d'un environnement de travail international. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences particulières pour suivre nos formations. La maîtrise ordinaire de sa propre langue suffit à aborder l'intercompréhension.

Les deux autres programmes intègrent ce premier programme, et le troisième programme contient aussi le deuxième. Il n'y a donc pas de nécessité d'avoir fait une formation pour faire la suivante. Il s'agit de trois formules indépendantes.

Le deuxième programme (24 h de formation) cherchera à développer des compétences en se concentrant principalement sur l'écrit, tout en abordant l'oral, en s'appuyant sur l'expérience de chacun, personnelle et professionnelle. Une partie de la formation se fait en ligne, le web étant aujourd'hui le principal support de l'écrit.

Le troisième programme (52 h de formation) intègre entièrement le deuxième, auquel s'ajoute une exploration plus profonde de l'oral, et une exploitation plus fine du milieu professionnel.

L'organisation matérielle des formations est toujours négociable pour s'adapter aux exigences des organismes.

## **Pourquoi se former**

### **Des échanges plus efficaces**

Les échanges internes et externes entre collaborateurs francophones et non francophones seront facilités, comme avec les clients ou les partenaires étrangers. Notamment, il faudra dix fois moins de temps que dans une formation classique pour être à l'aise en compréhension de l'écrit.

### **Un remède contre l'insécurité linguistique**

Un grand nombre de personnes se déclarent gênées par l'utilisation de langues étrangères dans leur travail, particulièrement avec l'utilisation systématique de l'anglais. Une des premières vertus de l'intercompréhension est d'apporter une véritable détente dans les échanges. Et elle réconcilie avec les langues ceux qui se jugent incompetents pour les apprendre, et favorise ainsi le purilinguisme.

### **Mieux gérer la diversité linguistique**

Le capital linguistique de l'organisme sera mieux pris en compte, et il pourra développer sa politique linguistique, en répondant à ses besoins avec plus de pertinence.

### **L'interculturel n'est pas oublié**

En pratiquant l'intercompréhension, chacun garde sa culture et apprend à tenir compte de la culture de son interlocuteur, ce qui favorise de meilleures relations, ce qui n'est pas le cas avec le tout anglais

[Contact](#) <sup>[16]</sup>

## **Langues et travail**

[Connectez-vous](#) <sup>[35]</sup> ou [inscrivez-vous](#) <sup>[36]</sup> pour publier un commentaire

Nous regroupons ici quelques données et recherches sur la question des langues dans le monde du travail.

- [Le rapport ELAN](#) <sup>[37]</sup> (2006)
- [Le livre de Claude Truchot](#) <sup>[38]</sup> (2015)

# Partenaires de l'APICAD

- 1. [L'APIC](#)
- 2. [CILAROM](#)
- 3. [Mondes parallèles](#)
- 4. [L'OEP](#)
- 5. [Plural](#)
- 6. [L'UPLEGESS](#)
- 7. [IAZ](#)

[Connectez-vous](#) [39] ou [inscrivez-vous](#) [40] pour publier un commentaire

L'APICAD entretient des relations avec les organisations que nous citons sur cette page, à divers degrés de partenariat. Toutes ces organisations ont une action dans le domaine des langues et particulièrement du plurilinguisme.

## L'APIC

[L'Association pour la Promotion de l'InterCompréhension](#) [41]

## CILAROM



[Compréhension](#)

[Intercompréhension des langues romanes](#) [42]

## Mondes parallèles

Fondée en 1999 à Marseille, [l'association Mondes Parallèles](#) [43] a pour but la reconnaissance des différences comme richesse.

## L'OEP



[Observatoire européen du plurilinguisme](#) [44]

## Plural



[Plurilingüismos escolares y aprendizaje de lenguas](#) [45]

## L'UPLEGESS



[Association des professeurs de langues étrangères des grandes écoles et de l'enseignement supérieur](#)



[46]

## IAZ



[I A Z - Initiative Avenir Zukunft e.V.](#) [47]

## Que pouvez-vous faire ?

[Connectez-vous](#) [48] ou [inscrivez-vous](#) [49] pour publier un commentaire

[Vous inscrire sur le site](#) [50] et/ou faire inscrire vos collègues

- Vous inscrire [à la lettre d'information](#) [14] et/ou y faire inscrire vos collègues
- [Entrer dans le réseau](#) [51]
- [Créer votre équipe locale](#) [52] sur le site Miriadi
- [Faire adhérer votre établissement](#) [11] à l'APICAD
- [Adhérer](#) [53] personnellement à l'APICAD
- [Faire un don](#) [53] à l'APICAD
- Organiser une formation :
  - [-en ligne sur Miriadi](#) [54]
  - [-en présentiel dans votre établissement](#) [55]
- Mettre [le lien du site Miriadi](#) [7] sur le site de votre établissement, ou tout autre site

## Statuts de l'APICAD

- 1. [ARTICLE PREMIER – NOM](#)
- 2. [ARTICLE 2 – OBJET et ACTIONS](#)
- 3. [ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL](#)
- 4. [Article 4 - DUREE](#)
- 5. [ARTICLE 5 - COMPOSITION](#)
- 6. [ARTICLE 6 – ADMISSION](#)
- 7. [ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS](#)
- 8. [ARTICLE 8. - RADIATIONS](#)

- 9.[ARTICLE 9. - AFFILIATION](#)
- 10.[ARTICLE 10. - RESSOURCES](#)
- 11.[ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE](#)
- 12.[ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE](#)
- 13.[ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION](#)
- 14.[ARTICLE 14 - LE BUREAU](#)
- 15.[ARTICLE 15 - INDEMNITES](#)
- 16.[ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR](#)
- 17.[ARTICLE - 17 - DISSOLUTION](#)

 [Română](#) [56]

 [Español](#) [57]

 [English](#) [58]

 [Català](#) [59]

 [Italiano](#) [60]

## ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents des présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, à vocation internationale, ayant pour titre ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'INTERCOMPREHENSION A DISTANCE (APICAD).

## ARTICLE 2 - OBJET et ACTIONS

Objet

Cette association a pour objet :

1. de réunir les personnes et/ou groupements de personnes engagés à promouvoir l'intercompréhension dans le monde, en privilégiant la pratique de l'intercompréhension à distance ;
2. de faire connaître l'intercompréhension auprès du grand public ainsi que des responsables institutionnels et associatifs ;
3. d'offrir un cadre légal de collaboration aux membres de l'Association;
4. d'œuvrer à la pratique et à l'éthique du plurilinguisme, impératif de notre temps et défi de l'avenir.

Actions

L'association

- favorise le fonctionnement et le développement de son réseau et en coordonne l'activité, de manière à mettre en place des actions communes et permettre à ses membres de bénéficier de leurs expériences réciproques ;
- soutient le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les technologies de l'information et de la communication, au moyen d'un site internet collaboratif multilingue ;
- contribue à consolider le réseau de partenaires disposés à accueillir et organiser des formations à l'intercompréhension à distance (centres de langues ; réseau d'instituts culturels, établissements scolaires, associations ou autres) ;
- soutient toute initiative de valorisation scientifique du travail dans l'intercompréhension : organise ou favorise des réunions, des stages, des colloques, des journées d'études internationales, des congrès et toutes manifestations conformes à ses buts ; publie des dossiers, des feuillets d'information, des revues et des documents pédagogiques ;
- assure une viabilité à long terme et autonome financièrement pour couvrir des frais de

fonctionnement et de personnel;

- soutient les possibilités d'extension de l'intercompréhension des langues romanes à d'autres familles de langues et au-delà de la parenté linguistique ;
- appuie les actions menées auprès des décideurs politiques en faveur de l'intercompréhension ;
- recherche la coopération avec les associations ou organismes ayant des buts similaires.

## **ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au lieu dit Pierre Chaude, 71300 Saint Bérain sous Sanvignes, France. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

## **Article 4 - DUREE**

La durée de l'association est illimitée.

## **ARTICLE 5 - COMPOSITION**

L'association se compose de :

1. Membres honoraires
2. Membres associés
3. Membres actifs ou adhérents

## **ARTICLE 6 - ADMISSION**

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

## **ARTICLE 7 - MEMBRES - COTISATIONS**

Les membres actifs

Les membres actifs doivent entretenir des contacts réguliers avec l'Association et initier des projets nationaux et régionaux. Pour assurer la visibilité et la cohésion de l'Association et mutualiser leurs expériences, ils tiendront informé le secrétariat général de l'Association des actions qu'ils mènent.

Les membres associés

Peuvent être membres associés tous ceux qui, sans remplir les conditions requises pour être membre actif, s'intéressent aux travaux de l'Association.

Les membres associés jouissent des mêmes droits et avantages que les membres actifs. Ils ne peuvent toutefois se porter candidats aux postes de président ou de vice-président de l'Association.

Les membres honoraires

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

Les membres honoraires peuvent participer à l'Assemblée générale et y prendre la parole, mais ils n'ont pas le droit de vote.

Les membres actifs et associés versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

## **ARTICLE 8. - RADIATIONS**

La qualité de membre de l'Association se perd par :

- la démission ;
- le décès,
- par radiation prononcée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration pour non-paiement répété de la cotisation
- par radiation prononcée, pour une action contraire aux buts l'Association, par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétariat général.

## **ARTICLE 9. - AFFILIATION**

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

## **ARTICLE 10. - RESSOURCES**

La présente association s'appuie sur un modèle économique s'inspirant des principes de l'économie des logiciels libres combinant bénévolat et professionnalisme.

Les recettes annuelles de l'association se composent :

1. des droits d'inscription, des cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. des subventions des États, des régions, des départements, des communes et des établissements publics et privés, ou encore de la commission européenne.;
3. des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente (quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts, bals et spectacles, etc., autorisés au profit de l'association);
4. du produit des ventes, des revenus publicitaires /recettes de publicité et des rétributions perçues pour service rendu.

## **ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre que ce soit.

L'assemblée générale de l'association est convoquée au moins tous les deux ans par le président et se tient normalement à l'occasion d'un congrès mondial ; elle peut aussi être convoquée en d'autres temps, soit en présentiel, soit par voie électronique, à la demande du Président, des deux tiers du conseil d'administration ou du quart des membres actifs.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du

conseil.

Le quorum est fixé à la moitié du total des membres de l'association, chaque membre peut être muni de deux procurations en cas d'impossibilité de participer d'un autre membre. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

## **ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

## **ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Ses membres sont élus par l'assemblée générale pour une période de 4 ans. Le président et les vice-présidents peuvent être élus deux fois de suite dans leurs fonctions. Un vice-président ayant exercé un mandat de huit ans pourra néanmoins se présenter à la présidence.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, en présentiel ou à distance, et chaque fois qu'il est convoqué par le président ou à la demande d'au moins le quart de ses membres.

Chaque membre ne peut recevoir qu'une seule procuration d'un membre absent.

Le conseil d'administration siège valablement pour autant que la majorité absolue des membres sont présents ou représentés. En cas d'absence de quorum, un nouveau conseil d'administration est convoqué dans un délai maximum de 1 mois et siègera valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Une proposition d'ordre du jour de la réunion est envoyée aux membres du conseil d'administration au moins un mois avant la réunion, et reste modifiable jusqu'à la veille de la réunion.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Un procès-verbal de chaque réunion, établi par le président et le secrétaire général, est envoyé à chaque membre du conseil d'administration et aux membres actifs de l'Association dans un délai de trois mois. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général.

Commissions de travail

Le conseil d'administration peut créer des commissions de travail pour tout sujet mis à l'étude par l'Assemblée générale ou par lui-même ; un membre du conseil d'administration, délégué par celui-ci, est de droit membre de toute commission ainsi créée.

## **ARTICLE 14 - LE BUREAU**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé de :

- un président;
- deux vice-présidents;

- un secrétaire général ;
- un trésorier.

Le bureau :

- veille aux affaires courantes de l'Association entre les réunions du conseil d'administration et selon les décisions prises par celui-ci, en étroite collaboration avec le secrétaire général ;
- prépare l'ordre du jour et les propositions à débattre au conseil d'administration ;
- veille à la diffusion de l'information ;
- assure les contacts avec les membres;
- décide de l'opportunité et des conditions de réalisation des missions confiées aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au secrétaire général ;
- est responsable des relations extérieures de l'Association.

## **ARTICLE 15 - INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

## **ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

## **ARTICLE - 17 - DISSOLUTION**

L'association ne peut être dissoute que par une assemblée générale extraordinaire.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association; elle attribue l'actif net à une organisation internationale de caractère philanthropique.

Fait à Lyon , le 19 juin 2014,

Le président, Jean-Pierre Chavagne

La secrétaire générale, Sandra Garbarino

# Texte d'orientation 2019-2021

- 1. [Nature de ce texte](#)
- 2. [Connaitre l'Apicad](#)
- 3. [Amplifier l'importance de l'Apicad](#)
- 4. [Appliquer notre méthode de développement informatique](#)
- 5. [Porter certaines valeurs](#)
- 6. [Pratiquer le partage et créer des contenus](#)
- 7. [Multiplier les formations](#)
- 8. [Citer les précurseurs](#)
- 9. [Former et renouveler les cadres associatifs](#)
- 10. [Structurer notre organisation par pays](#)
- 11. [Diversifier les financements](#)
- 12. [Cultiver le partenariat](#)

[Connectez-vous](#) [61] ou [inscrivez-vous](#) [62] pour publier un commentaire

## Nature de ce texte

L'Apicad, en accord avec ses buts, se propose, par la voix de son conseil d'administration, d'orienter pour les trois années à venir par ce texte ses actions financées et ses activités bénévoles, et de suggérer à ses adhérents les pistes qui suivent, et la prise en compte autant que possible de quelques principes. Ce texte, amendé et approuvé par le conseil d'administration, pourra donc nous servir de référence publique de 2019 à 2021.

## Connaitre l'Apicad

Il est souhaitable que chaque adhérent ait en tête comment est née l'Apicad. L'idée de la création d'une organisation suppléant les manques des projets européens et des institutions universitaires a surgi en 2006 devant les problèmes de maintenance du site Galanet (site issu du projet Galanet, 2001-2004), et de son utilisation après la fin du projet. Cette idée n'a été concrétisée qu'en 2014, grâce à sa planification comme lot de travail du projet Miriadi (2012-2015, 19 partenaires subventionnés, autant de partenaires associés). La seule structure juridique (ou « modèle économique ») proposée était celle d'une association loi de 1901, donc une ONG internationale de droit français. L'activité de l'organisation a commencée après le projet Miriadi, c'est-à-dire en janvier 2016. Elle consiste à maintenir des sites internet consacrés à l'intercompréhension, à animer un réseau, à organiser des formations en intercompréhension, à travailler avec de nouvelles langues et de nouveaux publics, à militer en faveur de l'intercompréhension dans l'éducation et la formation. Elle est déjà un soutien remarquable pour un groupe important de chercheurs, et fournit un matériel appréciable à un bon nombre d'enseignants.

## Amplifier l'importance de l'Apicad

Au 1er janvier 2019, les chiffres donnant une idée de notre audience sont les suivants :

Nombre d'adhérents de l'association : 55

Nombre de membres du réseau Miriadi : 180

Nombre de pays représentés dans le réseau : 18

Nombre d'inscrits sur le site : 1463

Nombre d'abonnés à la lettre d'information : 342

Un réseau ne peut montrer un vrai dynamisme qu'à partir d'un millier de membres. Nous ne pouvons prétendre à être reconnu d'utilité publique que lorsque nous compterons 200 adhérents. De même l'activité du site peut admettre des dizaines de milliers d'inscriptions, moyennant une maintenance appropriée. Pour la période 2019-2021, nous nous proposons de doubler tous ces nombres, ce qui est modeste et paraît tout à fait atteignable. Un plan d'action sera conçu et appliqué dans ce but.

## **Appliquer notre méthode de développement informatique**

Le projet Miriadi prévoyait un développement informatique reposant sur 5 développeurs dans 4 pays et appliquant la méthode agile. Or, nous n'avons réussi à travailler qu'avec un seul partenaire pour le développement et donc un seul pays. Cependant, nous appliquons une méthode rigoureuse, mais dont les effets sont proportionnels à nos moyens humains et financiers. On pourrait donc attendre bien davantage en matière de maintenance des sites, d'évolution du site, et d'amélioration du site Miriadi. C'est pourquoi nous souhaitons dans cette période de trois ans porter à trois le nombre de développeurs et de pays impliqués dans ces travaux. Cette évolution nécessitera d'élargir le groupe d'utilisateurs qui dialoguent avec les développeurs, et de former chacun d'entre eux.

## **Porter certaines valeurs**

L'association est une association ouverte, qui admet toute personne nouvelle, et rend publics ses débats, ses projets et ses documents. Son fonctionnement est collectif.

Elle observe un non-prosélytisme religieux, et une expression apolitique.

Sa principale énergie est le militantisme. Elle réunit des personnes autour de la défense du plurilinguisme, et particulièrement de l'intercompréhension. Elle se réclame des « approches plurielles ». Elle affirme une égale dignité pour toutes les langues.

Dans le monde de l'informatique, elle se positionne résolument du côté du logiciel libre.

Elle prône le partage. Le non-partage retarde les progrès du plurilinguisme.

Lors de leurs interventions publiques, nos adhérents ainsi que les membres du réseau seront invités à défendre ces valeurs.

## **Pratiquer le partage et créer des contenus**

Notre site Miriadi est peu fréquenté parce qu'encore trop pauvre en contenus liés à l'intercompréhension. Les quelques contenus qui y figurent sont rarement traduits dans les autres langues du site. Il nous importe donc de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'actions pour la création, le partage et la traduction de contenus avec des objectifs à la fin de 2021. Ces contenus peuvent être : des activités (BAI), des articles et autres textes, des vidéos, des documents audio, etc.

## **Multiplier les formations**

Nous sommes un organisme de formation qui propose des formations très diverses : formation des utilisateurs du site, quel que soit leur statut, et formation de divers publics à l'intercompréhension.



Or, actuellement, seule la formation continue est formalisée et paradoxalement elle n'a pas encore été mise en pratique. Il nous faut donc non seulement mettre en pratique la formation continue en passant une convention avec des organismes qui travaillent à l'international, mais aussi formaliser les autres formations. Cela revient à établir un programme et à définir les compétences des formateurs, puis à former ces formateurs.

Pour assurer un véritable développement de notre activité, il nous faut par exemple des modérateurs, des animateurs d'ateliers présentiels, des rédacteurs d'informations, des créateurs de contenus, des traducteurs. Les actuels responsables de sessions par exemple pourraient former de nouveaux responsables de session en construisant des ressources référentielles allant dans ce sens.

Nous devons ensuite convaincre les équipes locales d'organiser, où que ce soit dans le monde, des ateliers ponctuels de formation à l'utilisation du site, dont certains outils ou fonctionnalités sont souvent mal utilisés ou ignorés. Il y a eu très peu d'ateliers de ce genre depuis 2016, or chacun d'eux a constitué une avancée pour nos actions avec l'élargissement du réseau, la création d'équipes locales, et la correction de défauts du site.

## **Citer les précurseurs**

L'action d'une organisation, qui s'inscrit dans un mouvement dont on elle connaît l'histoire, et qui connaît notamment ses prédécesseurs, a davantage de sens et de force de persuasion, en dehors du fait qu'il est juste de rendre hommage à des personnalités à qui nous devons une grande partie de ce que nous disons aujourd'hui. Sans exclusive, nous invitons nos adhérents à connaître les personnalités suivantes et à les citer dans leurs interventions publiques :

Louise Dabène

Eric Hawkins

Claire Blanche-Benveniste

Jørgen Schmitt Jensen

Horst Klein

## **Former et renouveler les cadres associatifs**

La pérennité d'une organisation repose sur la répartition des tâches et des responsabilités sur des personnes formées dans une culture d'organisation. Dans les trois ans à venir, nous souhaitons porter le nombre de membres du conseil d'administration à 30 personnes et proposer à tous une formation à la gestion de la vie associative qui nous soit adaptée. Les associations « loi de 1901 » ont un fonctionnement simple et formel, mais adaptable, qui demande dans notre cas d'organisation internationale un certain effort d'interculturalité, la prise en compte de situations locales, et le fait que la plupart de nos membres n'ont pas d'expériences semblables ou transférables venant d'autres organisations.

C'est pourquoi il nous importe de former et de renouveler nos cadres associatifs en visant une évolution de l'organisation, ce qui sera l'objet d'un autre plan d'action.

## Structurer notre organisation par pays

Trois ans de fonctionnement nous ont confirmé que notre structure est trop centralisée et qu'il faut la décliner au niveau d'autres pays, lesquels pourraient avoir une organisation propre, affiliée à l'Apicad, mais avec un fonctionnement et des financements adaptés aux conditions locales, en bref avec son « modèle économique ». Pour la période, nous nous proposons de faire l'expérience de cette extension dans deux pays, dont l'un pourrait être la Roumanie.

## Diversifier les financements

Nos financements sont fragiles s'ils ne sont pas diversifiés, c'est-à-dire provenant de sources variées. La DGLFLF, notre première et plus stable source de financement, fait d'ailleurs une condition de cette diversification pour continuer à nous financer. Il faut donc faire porter la recherche de financements sur un plus grand nombre de personnes et la considérer comme une tâche bénévole de tout membre du conseil d'administration.

## Cultiver le partenariat

Nous ne sommes en compétition avec aucune organisation qui poursuivrait des buts communs aux nôtres. C'est pourquoi nous nous sommes déjà rapprochés d'associations telles que l'OEP, l'UPLEGESS, l'APIC, Mondes Parallèles, la DLF, etc. et entendons poursuivre avec elles des partenariats qui nous renforcent mutuellement. Nous avons dans cet esprit vocation à travailler avec toute organisation qui a avec l'Apicad un but commun, et chaque membre de conseil d'administration est habilité à tisser des liens nouveaux au nom de l'Apicad.

### Lettre d'information

[Inscription à notre lettre d'information](#)



Éducation et formation  
tout au long de la vie



# Label européen des langues

# apicad



Association internationale pour la promotion  
de l'intercompréhension à distance

**Source URL:** <https://www.miriadi.net/l-apicad>

## Liens

[1] <https://www.miriadi.net/es/apicad>

[2] <https://www.miriadi.net/en/apicad>

[3] <https://www.miriadi.net/ro/apicad>

[4]

[http://www.net1901.org/association/ASSOCIATION-INTERNATIONALE-POUR-LA-PROMOTION-DE-LINTERCOMPREHENSIO  
N-A-DISTANCE-APICAD,1306471.html](http://www.net1901.org/association/ASSOCIATION-INTERNATIONALE-POUR-LA-PROMOTION-DE-LINTERCOMPREHENSIO<br/>N-A-DISTANCE-APICAD,1306471.html)

[5] <https://www.miriadi.net/fondateurs-l-apicad>

[6] <https://www.miriadi.net/reseau>

[7] <https://www.miriadi.net/>

[8] <https://www.miriadi.net/formation>

[9] <https://www.miriadi.net/statuts-l-apicad>

[10] <https://www.helloasso.com/associations/apicad/adhesions/adhesion-a-l-apicad-pour-2019>

[11] <https://www.miriadi.net/adhesion-organismes>

[12] <https://www.helloasso.com/associations/apicad/adhesions/adhesion-a-l-apicad-pour-2018>

[13] <https://www.miriadi.net/502-espace-reseau>

[14] <http://mail.miriadi.net/newsletter/subscribe.php>

[15] <https://www.miriadi.net/lettres-d-information>

[16] <https://www.miriadi.net/contact>

[17] <https://www.miriadi.net/it/adesione-degli-organismi>

[18] <https://www.miriadi.net/es/adhesion-entidades-u-organismos>

[19] <https://www.miriadi.net/en/membership-organizations>

[20] [https://www.miriadi.net/sites/default/files/adhesion\\_des\\_organismes\\_a\\_lapicad.pdf](https://www.miriadi.net/sites/default/files/adhesion_des_organismes_a_lapicad.pdf)

[21] [https://www.miriadi.net/sites/default/files/lettre\\_aux\\_organismes.odt](https://www.miriadi.net/sites/default/files/lettre_aux_organismes.odt)

[22] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/1038%23comment-form>

[23] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/1038%23comment-form>

[24] [https://www.miriadi.net/sites/default/files/bulletin\\_dadhesion\\_apicad.pdf](https://www.miriadi.net/sites/default/files/bulletin_dadhesion_apicad.pdf)

[25] <https://www.helloasso.com>

[26] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/1238%23comment-form>

[27] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/1238%23comment-form>  
[28] <https://www.miriadi.net/es/fundadores-apicad>  
[29] <https://www.miriadi.net/en/founders-apicad>  
[30] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/4663%23comment-form>  
[31] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/4663%23comment-form>  
[32] <https://www.miriadi.net/l-apicad>  
[33] <http://mondes-paralleles.org/>  
[34] [https://www.miriadi.net/sites/default/files/programmes\\_de\\_formation\\_continue.pdf](https://www.miriadi.net/sites/default/files/programmes_de_formation_continue.pdf)  
[35] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/4960%23comment-form>  
[36] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/4960%23comment-form>  
[37] [http://ec.europa.eu/dgs/education\\_culture/repository/languages/policy/strategic-framework/documents/elan\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/languages/policy/strategic-framework/documents/elan_fr.pdf)  
[38] [https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Partenariats/DGLFLF/Claude-Truchot\\_Quelles\\_langues\\_parle-t-on\\_dans\\_les\\_entreprises\\_en\\_France\\_enligne.pdf](https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Partenariats/DGLFLF/Claude-Truchot_Quelles_langues_parle-t-on_dans_les_entreprises_en_France_enligne.pdf)  
[39] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/1050%23comment-form>  
[40] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/1050%23comment-form>  
[41] <http://apic.onlc.fr/>  
[42] <http://www.net1901.org/association/CILAROM-COMPREHENSION-ET-INTERCOMPREHENSION-DES-LANGUES-ROMANES,1089830.html>  
[43] <http://mondes-paralleles.org/L-association>  
[44] <http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>  
[45] <http://www.ub.edu/plural/inicio/>  
[46] <http://www.uplegess.org>  
[47] <https://www.initiative-avenir-zukunft.eu/>  
[48] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/3962%23comment-form>  
[49] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/3962%23comment-form>  
[50] <https://www.miriadi.net/s-inscrire-sur-site>  
[51] <https://www.miriadi.net/reseau#simple-table-of-contents-2>  
[52] <https://www.miriadi.net/l-espace-reseau-et-l-association#simple-table-of-contents-2>  
[53] <https://www.helloasso.com/associations/apicad/adhesions/adherez-a-l-apicad-pour-2017-1>  
[54] <https://www.miriadi.net/plate-forme-formation>  
[55] <https://www.miriadi.net/1334-atelier-decouverte-miriadi>  
[56] <https://www.miriadi.net/ro/statutul-apicad>  
[57] <https://www.miriadi.net/es/estatutos-apicad>  
[58] <https://www.miriadi.net/en/apicad-s-statutes>  
[59] <https://www.miriadi.net/ca/statuts-l-apicad>  
[60] <https://www.miriadi.net/it/statuto-dell-apicad>  
[61] <https://www.miriadi.net/user/login?destination=node/5187%23comment-form>  
[62] <https://www.miriadi.net/user/register?destination=node/5187%23comment-form>